



# **COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **- ANNEXES SANITAIRES -**



**Révision prescrite le : 23 juin 2010**

**Document arrêté le : 11 décembre 2012**

**Document approuvé le : 09 juillet 2013**



Les annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme d'Illiers-Combray visent à établir un bilan quant au fonctionnement et à la capacité actuelle des installations et équipements d'assainissement, de distribution d'eau potable, de la collecte des ordures ménagères et de leur traitement.

La population en 2010 est estimée à 3.352 habitants, représentant une densité de 100 hab./km<sup>2</sup>.

La commune envisage d'atteindre, notamment à travers les nouvelles orientations d'aménagement de son PLU, une population de 3.600 habitants d'ici à 10 ans et 4.000 habitants sur le long terme.

Les équipements publics existants d'assainissement, de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des ordures ménagères ont une capacité suffisante pour absorber cet apport démographique.

## ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La commune d'Illiers-Combray fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Illiers-Combray (SIERI), qui regroupe également les communes de Saint-Eman, Méréglise, Vieuvicq et Saint-Avit-les-Guespières. Le syndicat a pour vocation unique la construction et l'exploitation de réseau de distribution d'eau potable. La Communauté de Communes du Pays de Combray envisage, pour sa part, de réaliser une interconnexion conformément au schéma d'alimentation en eau potable pour sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble de ce territoire.

### **Ressources en eau :**

L'alimentation se fait à partir de deux points d'eau situés à l'Ouest de l'agglomération. Le forage du château d'eau produit un débit maximum de 60m<sup>3</sup>/h tandis le forage de la Poulinière possède un débit maximum de 150m<sup>3</sup>/h. Le premier est équipé par deux groupes de pompage de 50m<sup>3</sup>/h chacun, le deuxième par deux groupes de 80m<sup>3</sup>/h chacun.

### **Périmètres de protection :**

Les forages de « La Poulinière » et du château d'eau sont protégés par arrêté préfectoral n°1873 du 6 décembre 2000, par un périmètre rapproché dont le contour est reporté au plan des servitudes du PLU. Ces deux points de captages ont obtenu un arrêté de déclaration d'utilité publique en janvier 2010.

### **Réseau de distribution :**

Il existe un bouclage en diamètre 200 mm au Sud de l'agglomération reliant le réservoir de 700 m<sup>3</sup> aux deux réservoirs de 150 m<sup>3</sup>. La distribution intérieure se fait par des canalisations de diamètre 200, 150, 100 mm, etc.

### **Perspectives d'avenir :**

Les ressources en eau actuelles peuvent couvrir les besoins d'une population de près de 10.000 habitants. Cette production offre une marge importante par rapport à la population du SIERI qui regroupait en 2010, 4.348 habitants.

## ASSAINISSEMENT

La commune a l'avantage de posséder plusieurs exutoires naturels répartis principalement à l'Ouest du territoire. Parmi les principaux, il importe de noter :

- la vallée du Loir traversant le territoire du Nord au Sud ;
- les vallées dites du « Gros Caillou » et de « La Reuse », situées à l'Ouest du territoire communal ;
- les vallées de « La Thironne » et de « La Foussarde » où s'écoulent des ruisseaux tous affluents de la rivière du Loir.

### **État actuel :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a délimité en 2000, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement individuel. Il a été décidé que seul le bourg serait desservi par un assainissement collectif et que les hameaux seraient assujettis à l'assainissement individuel. Le réseau d'assainissement a été actualisé en 2010 au niveau du bourg. Ainsi, le système de collecte des eaux usées dans le bourg d'Illiers-Combray est de l'ordre de 21 km (unitaire : 15 km ; séparatif : 6 km). Deux conduites assurent le refoulement des effluents. L'une d'entre elles, en provenance du camping municipal, se jette dans le réseau gravitaire du bourg. Les différents effluents sont dirigés vers la station d'épuration située au sud du bourg. Le réseau est jalonné par un nouveau bassin d'orage qui évacue les crêtes de débit directement dans le Loir. Les déversoirs d'orage ne sont désormais fonctionnels qu'en cas de force majeure puisque la plupart d'entre eux se rejettent occasionnellement dans le milieu naturel. Quatre stations de relevage existent sur le réseau : camping, rue de Courville, rue Victor Loureau, lotissement du Filoir.

La totalité des rejets est traitée par une nouvelle station d'épuration depuis 2010 dont la capacité est de 5.300 équivalents habitants. Avec un coût de 3 millions d'euros, ce projet dépasse la simple mise en service d'une nouvelle station d'épuration puisqu'il permet également de reconfigurer le réseau d'assainissement unitaire vers un réseau séparatif. Ce nouvel équipement permet d'éviter le risque de débordement des eaux usées dans le milieu naturel, d'assurer une meilleure maîtrise des flux et d'adapter la capacité de la station en conséquence. Il est à noter que cette station renferme une technologie innovante à savoir le

séchage solaire des boues d'épuration, qui permet de réduire le volume de ces dernières et de faciliter leur stockage.

Le réseau d'eaux usées est réalisé avec des canalisations de 200 mm de diamètre. Le réseau d'eaux pluviales est réalisé avec des canalisations variant de 300 mm à 700 mm de diamètre. Dans les lotissements de la Bonneterie et du Filoir, le système d'assainissement adopté est de type séparatif.

### **Perspectives d'avenir :**

L'ancienne station d'épuration d'une capacité de 4.000 équivalents/habitants a été remplacée par un nouvel équipement d'une capacité de 5.300 équivalents/habitants, répondant ainsi aux exigences de qualité de traitement actuelles et futures vis-à-vis du développement démographique du bourg attendu.

## ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### **État actuel :**

Pour la gestion des déchets, la commune d'Illiers-Combray s'est structurées, à l'instar des communes limitrophes, au sein d'un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Illiers-Combray fait partie du SICTOM de Brou, Bonneval et Illiers-Combray. Ce syndicat siège à Dangeau et regroupe 33 communes dont 10 d'entre elles font partie du Pays Combray. Le ramassage sur Illiers-Combray s'effectue deux fois par semaine.

Une déchetterie se situe dans la zone industrielle d'Illiers-Combray. La population a également accès à la plate-forme de compostage des végétaux de Dangeau.

### **Perspectives d'avenir :**

L'organisation actuelle d'Illiers-Combray pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sera en capacité de répondre aux besoins actuels et futurs vis-à-vis du développement démographique du bourg attendu.